

41

E 2300 Den Haag/9
[DoDiS-7300]

*Le Ministre de Suisse à La Haye, D. Secrétan,
au Président de la Confédération, M. Petitpierre*

RELATIONS ENTRE LA SUISSE ET LES PAYS-BAS

RP N° 3

La Haye, 11 avril 1950

J'ai terminé le rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 3 avril sur mes premières impressions aux Pays-Bas¹ en vous disant que quatre événements survenus entre 1940 et 1950 déterminent toute la politique du royaume, et par là exercent une influence prépondérante sur les rapports qu'il entretient avec la Confédération suisse. Ces quatre événements majeurs sont:

1. l'agression allemande le 10 mai 1940;
2. la victoire des alliés le 8 mai 1945;
3. l'exécution du plan Marshall à partir de 1948;
4. la perte de l'Indonésie le 27 décembre 1949.

Les relations qu'entretiennent deux pays sont généralement d'ordre politique, économique, financier, culturel.

1. Sur *le plan politique*, l'agression allemande et la victoire due aux alliés a complètement et définitivement détourné les Pays-Bas du principe de la neutralité. Dans ce domaine, la Confédération suisse et la Hollande se séparent, et le rythme s'accélère suivant lequel le royaume s'engage dans des alliances politiques et militaires avec les grandes puissances de l'Ouest.

En 1945, le gouvernement de la reine signe *la Charte des Nations unies* à San Francisco. Le 17 mars 1948, il conclut *le Pacte de Bruxelles*, engagement à cinquante ans d'échéance, et qui institue, à son article 7, un conseil consultatif comprenant la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Une session de ce conseil est prévue, sauf erreur, à Paris pour la mi-avril. Dès le début, la Hollande s'intéresse au plan Marshall, et elle contracte les engagements bilatéraux demandés par les Etats-Unis. Elle doit à l'appui américain, si extraordinairement puissant et efficace, d'avoir pu éviter la faillite. La victoire des alliés avait permis au pays de recouvrer son indépendance, mais elle le laissait épuisé et au bord du gouffre. Sans plan Marshall, le royaume faisait naufrage comme une épave. Les crédits s'élèveraient, de 1948 à 1952, à plusieurs milliards de francs suisses.

Aussi est-ce surtout depuis 1948 que l'on voit les Pays-Bas s'engager de plus en plus vis-à-vis de l'Ouest. A partir du 4 avril 1949, ils sont membres du *Pacte de l'Atlantique*, accord d'une durée de vingt ans; et le conseil prévu à l'article 9 du traité vient de se réunir à La Haye. Il groupait les ministres de la défense nationale de onze sur douze des états contractants; il est convoqué à nouveau pour le milieu du mois de mai.

1. *Non reproduit.*

Le 5 mai 1949, les Pays-Bas entrent dans *le Conseil de l'Europe*, à Strasbourg.

Enfin, leur ambassadeur à Washington signe le 27 janvier 1950 le «mutual defence assistance agreement», convention qui se propose de répartir des armements entre les huit états occidentaux, et ce pour un montant d'un milliard de dollars.

Pris au dix-neuvième siècle entre l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne, comme la Suisse l'était entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la France et l'Italie, les Pays-Bas devaient, logiquement, conclure à une politique de neutralité. L'attaque hitlérienne a réduit ce principe à néant. Il n'y a aucune chance de voir la Hollande revenir en arrière. Les engagements sont pris: la politique de neutralité est enterrée. Dans une conversation que j'avais avec lui il y a quelques jours, M. Stikker, Ministre des affaires étrangères, conciliateur politique de l'OECE et président de cet organisme, me disait: «Nous signons tous les pactes»². Ces mots résument exactement la situation.

Sur le plan politique, les vues de Berne et de La Haye sont donc fort divergentes; nos pays prennent des directions différentes, et le maximum qui puisse être obtenu est de maintenir la compréhension mutuelle.

2. *Domaine économique et financier.* La guerre a considérablement appauvri les Pays-Bas. L'agression allemande, une occupation de cinq années, la résistance, les raids alliés, autant de causes de destructions génératrices de misères. La perte de l'Indonésie, consommée depuis trois mois, aggrave la situation. Le royaume a envoyé des troupes, il a engagé des actions militaires, et maintenant il faut rapatrier par milliers les civils et les soldats. Les mauvaises relations qu'entretiennent entre eux les états membres de l'union indienne et la menace communiste qui plane sur l'Asie du sud-est rendent précaires les accords de la Table ronde, si péniblement et longuement négociés.

Pendant ce temps, la population de la métropole augmente. L'excédent des naissances serait de deux cent mille par an. Il faut des exutoires, mais où les trouver? Le prince Bernhard vient de consacrer trois mois à visiter la plupart des pays de l'Amérique du Nord, du centre et du Sud, dans l'espoir de découvrir des terres d'émigration. Il y serait arrivé jusqu'à un certain point. L'espoir de la Hollande sont, à cet égard, surtout le Canada et l'Australie. Le pays place également son espérance dans une industrialisation encore accrue. Il faut que de commerçants et d'agriculteurs, les Hollandais deviennent aussi producteurs.

Les ressources du royaume en or et en devises fortes sont fort maigres. Il hésite à augmenter sa dette envers nous, et nous à laisser croître nos créances sur lui. On a donc tendance, de part et d'autre, à limiter les relations commerciales aux seuls échanges possibles.

De plus, le gouvernement hollandais a dévalué en septembre 1949³. Or, les monnaies faibles ont une propension à se rechercher les unes les autres. Des

2. Sur l'entrevue de D. Stikker avec M. Petitpierre, cf. la notice du 24 août 1950, E 2800 (-)1990/106/19 (DoDiS-8855).

3. Sur la dévaluation d'autres pays comme celle de la Grande-Bretagne, cf. Nos 12, 23 dans le présent volume.

courants s'établissent entre pays qui ont procédé à la même opération. La Finlande, la France, la Suède se félicitent du développement de leur commerce avec les Pays-Bas.

Dans l'entretien que j'avais avec lui et auquel je me suis référé tout à l'heure, le Ministre des affaires étrangères qualifiait nos rapports économiques de «misérables».

Ce n'est pas sans une certaine inquiétude quant à l'avenir de nos relations avec les Pays-Bas que je vois l'orientation politique des deux Etats différer de façon aussi nette et leurs échanges commerciaux s'amenuiser. Je me demande si la Suisse ne pourrait pas chercher à compenser, précisément dans le domaine économique et financier, ce que sa politique a d'incompatible avec la direction prise par les Etats occidentaux.

Des négociations auront lieu à La Haye au début de mai. Leur objet est limité. Des pourparlers plus larges s'engageront au mois d'août⁴. Nous avons le temps d'examiner s'il n'y aurait pas un intérêt politique, pour éviter une séparation qui augmente, à nous intéresser peut-être un peu plus largement que nous n'avons pu le faire jusqu'à présent, et surtout depuis 1948, à l'industrialisation du pays.

Industrie et commerce d'exportation d'une part, finance d'autre part, pourraient chez nous faire converger leurs efforts. Les entretiens que j'ai eus au début du mois de mars avec vous-même, Monsieur le Président de la Confédération, et avec MM. les conseillers fédéraux Nobs et Rubattel⁵, tendraient à prouver que, du côté suisse, la bonne volonté et la compréhension sont indéniabiles.

3. *La question du Rhin.* Les Pays-Bas présentent actuellement pour la Suisse un seul intérêt majeur: c'est le Rhin. Soixante millions de francs suisses ont été investis dans les installations portuaires de Rotterdam. Trois millions de tonnes de marchandises empruntent chaque année la voie du Rhin.

La Suisse a fait pendant la guerre une expérience vitale, la nécessité pour elle de posséder une flotte de haute mer et une flotille sur le Rhin. Le Rhin est notre seule voie d'accès à la mer libre.

Actuellement, la flotte des Pays-Bas est reconstruite, et nos pavillons sont devenus rivaux. La concurrence est forte, avec tout ce que semblable compétition peut entraîner de mauvaise humeur, voire de mauvais procédés.

La Convention de Mannheim de 1868 assure la libre utilisation du fleuve à tous les états riverains. Nous nous faisons les défenseurs de ce principe. Nous avons un allié dans ce domaine dans la personne du ministre des affaires étrangères des Pays-Bas; M. Stikker m'a assuré que son département est résolument en faveur de l'Acte de Mannheim. Le Ministère de l'économie nationale et celui des affaires étrangères ont sur ce point des vues qui ne concordent pas. Comme j'exposais à M. van den Brink l'importance que revêt pour nous un Rhin libre, le Ministre pour les questions économiques me répondit: «Mettez, je vous pris, le mot liberté entre guillemets».

4. Sur les négociations économiques et le nouvel accord avec les Pays-Bas, cf. PVCF N°1646 du 11 septembre 1950, E 1004.1(-)-1/521. Cf. aussi E 7110(-)1976/16/32.

5. Il n'y a pas de traces de ces entretiens.

L'opinion de M. Stikker est tout autre, et je veux croire que l'influence croissante du Ministre des affaires étrangères finira par influencer sur l'attitude du Ministre pour les questions économiques.

4. *Relations culturelles.* Si, sur le plan politique, les conceptions sont différentes; si, dans le domaine économique et financier, les rapports sont limités; si, sur le Rhin les intérêts s'opposent, il n'en est pas de même en matière de culture. Il faut reconnaître que jusqu'à présent seuls les spécialistes de la diplomatie, de l'économie, de la finance ou de la navigation sont au courant des difficultés. Le grand public les ignore, et la sympathie que les deux peuples éprouvent spontanément l'un pour l'autre est à peu près intacte. Seule l'affaire de l'or, présentée par une presse friande de scandale a éveillé des soupçons à notre égard jusque dans les masses⁶. Je crois pouvoir admettre que, dans l'esprit des dirigeants néerlandais, cette affaire est aujourd'hui classée. La Suisse et les Pays-Bas ressentent une certaine affection réciproque, et ce sentiment s'est certainement exprimé chez nous au mois de mars, à l'occasion de ce que l'on peut appeler la consolidation de l'emprunt hollandais. Il peut se manifester librement sur le plan culturel. Il faut dire que, dans ce domaine, nous sommes aidés par une société qui porte, aux Pays-Bas, le nom de «Stichting Nederland-Zwitserland» et, en Suisse, celui d'«Association Suisse-Pays-Bas». En Hollande, elle compte sept cents membres répartis en six groupes régionaux. Un comité central a à sa tête le président de la banque de Rotterdam. Les six groupes locaux ne déploient pas tous la même activité. Les uns sont presque inertes, d'autres très actifs. Le plus remuant est celui de La Haye. Il n'en reste pas moins qu'un concert suisse, qu'un film suisse, qu'une exposition de peinture, qu'un conférencier, sans oublier les gymnastes et les yodleurs, sont presque certains de réussir, à condition que les manifestations ne soient pas exagérément fréquentes.

6. Sur l'or hollandais, cf. PVCF N° 39 du 5 janvier 1951, E 1004.1(-)/1/525 (DoDiS-7783).